

AVENANT n° 1 A LA CONVENTION

Cycle de la Course d'Orientation

Charente-Maritime Orientation (CMO) est une association sportive dite "loi 1901" dont le siège est à La Tremblade. Elle est affiliée à la Fédération Française de Course d'Orientation. Ses buts sont de pratiquer et d'enseigner cette discipline mais également d'organiser des compétitions. Ses membres participent à toutes les rencontres tant nationales qu'internationales, en Métropole ou pays limitrophes.

Identifiant SIRET : 447 788 043 00019

N° jeunesse et sport 02 17 16 S

Contrat d'assurance MAIF n° 142 3574 R

Personnel concerné :

Elève de 6° à horaires aménagés du Collège Fernand Garandea La Tremblade.

Elève de 5° ayant adhéré au projet 2013/2014 « 2 élèves »

Conditions d'inscriptions :

L'élève doit être licencié au club formateur (CMO) et faire l'objet d'un enregistrement auprès de la Fédération Française de Course d'Orientation, pour cela il lui sera demandé :

- un bulletin d'adhésion dûment rempli, daté et signé par son représentant légal,
- un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course d'orientation datant de moins d'un an,
- une photographie d'identité,
- d'acquitter le montant de l'adhésion ...90... €

En outre il doit adhérer à l'association sportive scolaire de l'Etablissement.

Périodicité :

Les vendredis de 14 h 00 à 17 h 00 pendant le cycle scolaire, septembre 2014 à juin 2015.

Déplacements :

Les déplacements seront effectués par les soins de CMO ou par les parents accompagnateurs, départ du collège à 14 h 00, retour au collège à 17 h 00.

Modalités pratiques

L'élève s'engage :

- à suivre les séances mises en place dans le cadre de cette convention.
- à suivre tous les enseignements prévus dans son emploi du temps, en dehors des entraînements de CMO.
- à respecter l'environnement dans lequel il va évoluer. Interdiction de déposer déchets ou objets divers. Interdiction de fumer et de posséder tout moyen pouvant allumer du feu.
- à porter secours et aide à toute personne en difficulté.

Licencié au club CMO, il sera encouragé à suivre les entraînements dominicaux du club ainsi qu'aux compétitions prévues par le responsable du club.

Il sera équipé d'une tenue et chaussures de sport, bras et jambes couverts pour évoluer en forêt (éviter les vêtements neufs et de valeur).

Pendant les séances, l'utilisation du téléphone sera interdite. CMO décline toute responsabilité concernant les objets de valeur.

Le présent avenant sera porté à la connaissance de l'élève qui en apposera sa signature précédée de termes « lu et approuvé ».

Fait à La Tremblade, le

Nom :

Prénom :

lu et approuvé :

Signature :

Signature Parent: